



Formulaire de préinscription¹ - ressortissant hors U.E.

année scolaire 2022/2023

Attention : uniquement valable pour l'enseignement supérieur

1. ETUDIANT

NOM :

Prénom(s) :

Sexe² : M / F Nationalité :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance : (pays :))

E-mail :

2. COORDONNEES D'UN CONTACT EN BELGIQUE

NOM/Prénom :

Rue/Avenue :

N° : Boîte :

Code Postal : Localité : Pays :

Téléphone/GSM :

E-mail :

3. MODALITÉS DE PREINSCRIPTION

L'inscription à l'IEPSCF Namur Cadets est établie conformément à la réglementation en vigueur dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'établissement scolaire. Les préinscriptions sont ouvertes **à concurrence de places disponibles et uniquement par mail** à l'adresse : sabine.laloux@iepscf-namur.be **et ce au plus tard le 20 mai 2022**

L'IEPSCF n'autorise pas un candidat à poursuivre ses études de manière excessive dans l'enseignement de promotion sociale (EPS). Le candidat doit respecter la circulaire 7114 relatives aux conditions d'accès à l'enseignement de promotion sociale pour les ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne.

Les cours se donnant en français, une très bonne connaissance préalable de la langue française (à l'écrit et à l'oral) est impérative. Des notions de langue anglaise sont souhaitables.

Les montants des frais de dossier et droit d'inscription vous seront donnés par mail en fonction du bachelier dans lequel vous désirez vous inscrire.

Un acompte non remboursable (frais de dossier administratif + droit d'inscription complémentaire) d'un montant de 255 € est à verser sur compte de l'IEPSCF renseigné au point 5 de ce document. Attention, ce montant ne comprend pas le droit d'inscription (DI) qui sera à payer sur place lors de l'inscription définitive.

La préinscription à l'IEPSCF n'est effective qu'après réception du dossier complet et son acceptation dans un premier temps et dans un deuxième temps de la preuve de la réception du paiement des frais de dossier (255 €).

Ces deux conditions remplies, l'IEPSCF délivre au candidat une **ATTESTATION DE PREINSCRIPTION**.

¹ Ce document ne constitue en aucune manière une inscription définitive à l'IEPSCF Namur Cadets

² Veuillez biffer la mention inutile (M=masculin/F=féminin)



4. DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE DE PREINSCRIPTION

Cadre réservé à l'administration

Tous les documents fournis doivent être rédigés en **français** (ou accompagnés d'une traduction établie par un traducteur juré, aux frais de l'étudiant). Même en cas d'abandon de la procédure d'inscription ou des cours, les documents restent la propriété de l'IEPSCF

⚠ Tous les documents doivent être légalisés par une autorité belge ou du pays.

Les dossiers sont à renvoyer complétés lisiblement et en majuscules avec toutes les pièces jointes en un seul fichier PDF UNIQUEMENT par MAIL.

En cas de tentative de fraude ou de fraude avérée (documents falsifiés, par exemple), l'inscription est automatiquement et définitivement annulée.

- | | |
|--|-------------------------|
| 1) Extrait d'acte de naissance (original ou copie certifiée conforme, légalisée). | 1 <input type="radio"/> |
| 2) Copie certifiée conforme (légalisée) de la carte d'identité nationale | 2 <input type="radio"/> |
| 3) Une photo format carte d'identité avec le nom inscrit au dos | 3 <input type="radio"/> |
| 4) Copie certifiée conforme (légalisée) du diplôme de baccalauréat ³ (Fin d'unité du secondaire) (A défaut, copie certifiée conforme de l'attestation de non-délivrance du baccalauréat). | 4 <input type="radio"/> |
| 5) Copie certifiée conforme (légalisée) du relevé des notes d'examens de l'année diplômée. | 5 <input type="radio"/> |
| 6) Equivalence au CESS belge ou attestation originale de dépôt légalisée par une autorité Belge (commune). Pour tout renseignement quant à l'obtention de cette équivalence : www.equivalences.cfwb.be | 6 <input type="radio"/> |

Remarque : l'école et son secrétariat sera fermé du 1 juillet 2022 au 23 août 2022.

5. FORMALITÉS POUR FINALISER L'INSCRIPTION DEFINITIVE

L'inscription définitive sera confirmée au moment de l'arrivée de l'étudiant sur le territoire belge après vérification de son dossier.

L'étudiant devra apporter au secrétariat son **visa d'études et régler de solde de son inscription**.

Par la suite, dès son émission par une administration communale belge, son **titre de séjour**.

L'étudiant s'engage à avertir le secrétariat de tout changement de domicile qui surviendrait en cours d'année scolaire.

Si un étudiant n'a pas encore obtenu l'équivalence du baccalauréat, mais apporte la preuve du dépôt d'un dossier d'équivalence, il est tenu d'apporter ensuite, dès sa réception, la décision d'équivalence au secrétariat.

Les cours débutent début septembre 2022, la date exacte est affichée aux valves de l'établissement; **seuls les étudiants en possession d'une inscription définitive et en ordre d'admission conformément à la circulaire 7616 + réussite du test de niveau (obligatoire)⁴ pourront y accéder.**

L'IEPSCF n'accepte **pas d'argent liquide**. Le paiement se fait uniquement par bancontact ou virement au compte n° BE68 0912 1205 2234 code Bic : GKCCBEBB avec la **mention précise** : « [NOM + Prénom de l'étudiant] + BAC 2022-2023 + 1^{re}/2^e/ou 3^e ». Il n'y a **pas de possibilité d'étalement de paiement**.

L'inscription définitive est soumise à la signature pour accord par l'étudiant (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ») du règlement d'ordre intérieur de l'IEPSCF.

L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'inscription.

Fait à _____, le/...../20....

Signature de l'étudiant ou de son délégué
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,

Signature de l'IEPSCF
(prénom, nom et fonction),

³ A titre exceptionnel, le Conseil des Études peut décider d'accorder certaines dérogations.

⁴ Les étudiants n'ayant pas réussi le test de niveau ne pourront pas s'inscrire dans la formation.